

Conditions Contractuelles Générales sur l'utilisation des cartes de crédit de Cembra Money Bank AG pour des paiements avec Click to Pay

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'enregistrement électronique des cartes de crédit (ci-après les «Cartes», individuellement la «Carte») de Cembra Money Bank AG (ci-après l'«Emettrice») sur la solution de paiement en ligne Mastercard («Click to Pay») et son utilisation en vue de paiements en ligne sans mot de passe.

1 ENREGISTREMENT, RENOUELEMENT ET FIN DU LIEN CONTRACTUEL

1.1 Inscription et installation

La mise à disposition de Click to Pay relève de la pleine et entière discrétion de l'émettrice et ne peut être autorisée que pour les titulaires de carte qui possèdent déjà une Carte en relation avec l'Emettrice (Carte principale ou supplémentaire) (ci-après le «Titulaire»).

Pour utiliser Click to Pay, le Titulaire doit télécharger l'Application Cembra – si celle-ci n'est pas déjà préinstallée – sur un terminal mobile compatible (p.ex. téléphone portable, montre connectée ou tablette) (ci-après le «Terminal») et enregistrer la Carte dans cette application. Une fois l'enregistrement effectué, le Titulaire de la carte peut transmettre automatiquement les détails de sa carte à Mastercard à l'aide du bouton Click to Pay fourni dans l'application Cembra. L'inscription du Titulaire à l'utilisation de Click to Pay s'effectue automatiquement auprès de Mastercard et un profil Click to Pay correspondant est attribué au Titulaire. Ce n'est que lorsque l'enregistrement a été mené à bien que la carte peut être utilisée pour des paiements en ligne sans mot de passe avec Click to Pay.

Les titulaires qui souhaitent utiliser Click to Pay doivent se conformer aux instructions de l'Emettrice, ou de Mastercard durant le processus d'installation de Click to Pay et d'enregistrement de la Carte. Le Titulaire est entièrement responsable de tout manquement ou retard qui surviendrait dans ce cadre.

1.2 Expiration et remplacement de la Carte

En principe, le renouvellement, le blocage, le déblocage ou la résiliation de la Carte déploient également des effets sur l'utilisation de Click to Pay pour effectuer des paiements.

L'enregistrement de la Carte pour Click to Pay peut être annulé à tout moment sur le profil du Titulaire sur le site Internet de Mastercard. Une suppression de la carte enregistrée en vue de paiements avec Click to Pay ne change rien au statut de la Carte. Toutefois, chaque Carte principale ou supplémentaire doit être supprimée séparément par chaque le Titulaire.

1.3 Fin du lien contractuel

En cas de résiliation de la carte, le Titulaire est responsable pour la suppression des données de sa carte enregistrées auprès de Mastercard. Le processus de suppression peut être initié sur le profil Click to Pay du Titulaire sur le site Internet de Mastercard.

2 UTILISATION DE CLICK TO PAY

2.1 Utilisation de la Carte et consentement

La solution de paiement en ligne Click to Pay permet au Titulaire de payer sur des sites de commerce électronique appropriés ainsi que dans d'autres environnements commerciaux prévus par Mastercard.

Une transaction initiée avec Click to Pay est réputée autorisée par le Titulaire, même si la personne à l'origine de la transaction n'est pas celui-ci. Tous les paiements effectués avec Click to Pay sont débités du compte de carte de crédit associé en tant que transaction normale. Le Titulaire court les risques résultant d'une utilisation abusive de la carte, sous réserve du paragraphe 4.1 ci-dessous.

2.2 Frais

L'ensemble des frais facturés par les prestataires de services de téléphonie mobile et/ou les fournisseurs de télécommunication pour l'enregistrement et/ou l'utilisation de la Carte en relation avec Click to Pay sont à la charge du Titulaire. Pour le transfert des données du Titulaire par le biais d'internet (y compris le roaming) et d'autres prestations des prestataires de services de téléphonie mobile et/ou des fournisseurs de télécommunication, les frais prévus dans le contrat entre le client et son prestataire ou fournisseur s'appliquent.

Le montant des frais de l'Emettrice pour la Carte et les paiements effectués au moyen de celle-ci est déterminé en fonction du tarif applicable et des Conditions Contractuelles Générales sur l'utilisation de la Carte.

2.3 Limitation ou extension des possibilités d'utilisation

Les possibilités d'utilisation de la Carte et de Click to Pays peuvent être étendues, limitées ou supprimées à tout moment par l'Emettrice.

3 DEVOIRS DE DILIGENCE DU TITULAIRE

Le Titulaire a les devoirs de diligence suivants:

3.1 Conservation et paramètres de sécurité

Le Titulaire ne peut autoriser aucun tiers à utiliser la solution de paiement Click to Pay et doit garder l'appareil sous son contrôle personnel à tout moment. L'appareil doit être protégé en configurant un mode de déverrouillage utilisant des paramètres de sécurité appropriés (par exemple un mot de passe sécurisé et difficile à identifier, un schéma, une empreinte d'iris ou une empreinte digitale, Face ID, reconnaissance vocale) ainsi que d'autres moyens de protection appropriés (par exemple une protection contre les logiciels malveillants, un pare-feu). Les paramètres de sécurité ne doivent pas consister en des combinaisons faciles à deviner, telles que des numéros de téléphone, des dates de naissance, des plaques d'immatriculation.

Le Titulaire est tenu de garder secrets les paramètres de sécurité à tout moment. Les paramètres de sécurité ne peuvent être transmis à des tiers et ne peuvent être enregistrés, même sous forme cryptée. En outre, aucun paramètre de sécurité provenant de tiers (par exemple des données biométriques) ne peut être stocké sur l'appareil pour le déverrouillage. Si le Titulaire soupçonne que quelqu'un d'autre possède les paramètres de sécurité qu'il utilise sur l'appareil, ceux-ci doivent être immédiatement modifiés par le Titulaire.

3.2 Echange, perte et vol du Terminal

Le Titulaire est tenu, avant toute transmission (temporaire ou durable) de l'appareil (p.ex. vente, donation, prêt, consignation, mise en gage, réparation, etc.) de supprimer toutes les cartes enregistrées auprès de MasterCard en lien avec son ancien numéro de téléphone pour Click to Pay. En cas de perte ou de vol d'un appareil, le Titulaire doit prendre immédiatement les mesures recommandées par le fabricant de l'appareil afin de le localiser, ainsi que de le verrouiller et d'en effacer le contenu à distance. Le Titulaire est en outre tenu d'informer immédiatement l'Emettrice de la perte de l'appareil et de requérir de l'Emettrice la suppression de sa Carte enregistrée pour des paiements avec Click to Pay. Le Titulaire doit également bloquer immédiatement la carte SIM (ou la faire bloquer par l'opérateur de réseau). Les devoirs prévus par le présent chapitre s'appliquent également en cas de perte ou de vol simplement supposés de l'appareil.

3.3 Communication

Si le Titulaire constate ou soupçonne qu'une personne non autorisée a pris la possession ou le contrôle de la Carte, de l'appareil ou des paramètres de sécurité ou que des transactions ont été effectuées avec Click to Pay sans autorisation, il doit immédiatement en avvertir l'Emettrice par téléphone. Le Titulaire demeure entièrement responsable de toute utilisation de la Carte par des personnes non autorisées ou à des fins non autorisées jusqu'au moment effectif de cette communication à l'Emettrice.

4 RESPONSABILITE

4.1 Prise en charge des dommages en l'absence de faute

Si le Titulaire a respecté les devoirs de diligence conformément au chapitre 3 ainsi que les Conditions Contractuelles Générales sur l'utilisation de la Carte et les conditions de Mastercard pour l'utilisation de

Click to Pay, et qu'il n'a commis aucune faute, l'Emettrice prend en charge les dommages subis par le Titulaire à la suite d'une utilisation frauduleuse de Click to Pay par des tiers. Le conjoint, le partenaire enregistré et toute autre personne vivant dans le même ménage que le Titulaire ne sont pas considérés comme des «tiers» au sens du présent chiffre 4.1. Les dommages couverts par une assurance ainsi que les dommages consécutifs ou indirects de quelque nature qu'ils soient ne sont pas couverts dans la mesure où les dispositions légales le permettent. Lors de toute prise en charge de dommages par l'Emettrice, le Titulaire est tenu de céder ses créances liées au dommage à l'Emettrice.

4.2 Non-respect des devoirs de diligence

Le Titulaire qui ne respecte pas ses devoirs de diligence est responsable de manière illimitée de tous les dommages dus à l'utilisation frauduleuse de la Carte jusqu'à l'activation d'un blocage éventuel.

4.3 Indisponibilité technique

L'Emettrice ne garantit pas la disponibilité du moyen paiement par Click to Pay en tout temps et ne répond pas non plus des dommages résultant de dérangements, d'interruptions, de coupures ou de surcharge des systèmes informatiques de l'Emettrice, de tiers mandatés par elle, de fournisseurs de l'Application de paiement, de prestataires de services de téléphonie mobile et/ou de fournisseurs de télécommunication ou encore d'internet. De même, l'Emettrice n'est pas responsable si un paiement ne peut pas être effectué avec la Carte par le biais de Click to Pay pour toute autre raison que ce soit. Cette règle s'applique également dans les cas où un paiement effectué à l'étranger ou depuis l'étranger est soumis à des restrictions juridiques locales ou viole le droit étranger.

4.4 Exclusion de la responsabilité concernant le software et le hardware

L'Emettrice n'est pas responsable de pertes, de dommages ou de virus affectant les données, les logiciels, les Terminaux ou tout autre appareil du Titulaire et résultant de l'installation, du lancement et/ou de l'utilisation de Click to Pay. En particulier, l'Emettrice n'est pas responsable de panne, de restrictions de sécurité, de disponibilité ou déficits de performance que ce soit affectant l'appareil.

4.5 Exclusion de la responsabilité pour des tiers

L'Emettrice n'est responsable ni pour la solution Click to Pay elle-même, ni pour les prestations, actions et omissions de Mastercard, du prestataire de services de téléphonie mobile et/ou du fournisseur de télécommunication.

4.6 Fin de contrat

Le droit d'utiliser Click to Pay s'éteint dans tous les cas dès la fin du présent contrat ou en cas de suppression de la Carte pour l'utilisation de Click to Pay par le Titulaire. A la fin du contrat, le Titulaire reste responsable pour les dommages qu'il a causés. Toute utilisation illégale de la Carte peut donner lieu à des poursuites civiles et/ou pénales.

La fin du contrat en raison d'une demande de restitution de la Carte ou du renvoi de celle-ci est soumise aux Conditions Contractuelles Générales sur l'utilisation de la Carte.

5 MODIFICATION DES CONDITIONS

L'Emettrice se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment. Ces modifications sont notifiées au Titulaire par des moyens adéquats (p.ex. par lettre, e-mail, SMS, via une application de l'Emettrice (p.ex. Cembra App), par une information sur le site internet de l'Emettrice, le cas échéant, sur le portail eService) et sont considérées comme acceptées si le Titulaire ne s'y oppose pas dans un délai de 30 jours ou s'il continue à utiliser Click to Pay après cette notification.

6 DONNEES ET PROTECTION DES DONNEES

6.1 Collecte et traitement des données

Le Titulaire accepte le fait que lors de l'enregistrement et de l'utilisation de Click to Pay, ses données client et de carte, son adresse respectivement ses coordonnées soient traitées et transmises à Mastercard.

En lien avec l'enregistrement électronique et/ou l'utilisation de la Carte pour Click to Pay, le Titulaire mandate et autorise l'Emettrice à échanger dans la mesure nécessaire les données mentionnées ci-dessus avec Mastercard et la société de réseau de cartes, qui peuvent être établis à l'étranger, aux fins suivantes:

- examiner si l'enregistrement électronique est autorisé,
- vérifier et comparer l'identité du titulaire et du détenteur de l'appareil,
- prévenir les cas d'abus et d'escroquerie,
- s'assurer du respect des dispositions du droit de la surveillance (p.ex. sanctions nationales/internationales),
- établir et mettre à jour le numéro de carte numérique ainsi que comparer les informations relatives au statut (renouvellement, résiliation, blocage ou déblocage, etc.) entre la Carte et l'enregistrement électronique,
- gérer les paiements.

Le Titulaire prend connaissance du fait que les données échangées ne sont pas soumises au secret bancaire et que Mastercard et la société de réseau de cartes ne sont pas liés au secret bancaire.

6.2 Transfert des données

Lors de l'enregistrement et de l'utilisation de Click to Pay, les données du Titulaire sont transmises via un réseau ouvert, le cas échéant non chiffré, auquel n'importe qui peut en principe avoir accès. Cela signifie que des tiers, indépendamment de leur emplacement, peuvent déduire qu'une relation commerciale entre le Titulaire et l'Emettrice existe, a existé par le passé ou pourrait exister à l'avenir. Même lorsque l'expéditeur et le destinataire se trouvent dans le même pays, la transmission de données via de tels réseaux s'effectue régulièrement en passant par des Etats tiers, c'est-à-dire par des pays dont la législation ne garantit pas une protection adéquate des données. Les données peuvent être perdues ou captées par des tiers non autorisés, manipulées et faire l'objet d'une utilisation abusive au cours de leur transmission ou l'identité de l'expéditeur peut être usurpée ou manipulée. Même lorsque les données sont cryptées, les noms de l'expéditeur et du destinataire d'un message restent non cryptés et sont donc visibles.

L'Emettrice décline toute responsabilité pour la sécurité des données du Titulaire lors de leur transfert par internet. L'Emettrice ne peut en outre être tenue responsable d'aucun dommage direct ou indirect résultant de la perte ou de l'interception non autorisée des données par un tiers.

6.3 Traitement des données par des tiers

Les conditions générales de Mastercard ou de la société de réseau de cartes peuvent prévoir que les données mentionnées au chiffre 6.1 soient collectées, traitées et transmises par Mastercard (y compris d'éventuels tiers) à d'autres fins.

L'Emettrice n'est pas responsable de la collecte, du traitement et de la transmission de données par Mastercard, la société de réseau de cartes et les tiers auxquels ceux-ci ont recours. Ces questions sont régies par leurs propres conditions générales. Le Titulaire prend acte du fait que Mastercard, les sociétés de réseau de cartes, les points d'acceptation, ainsi que les tiers mandatés par ceux-ci ou par l'Emettrice peuvent se trouver à l'étranger et que des données peuvent être traitées dans le monde entier, y compris en dehors de l'Europe. En particulier, le Titulaire accepte que les sociétés de réseau de cartes transfèrent les données collectées dans le cadre de l'utilisation de Click to Pay et mentionnées au chiffre 6.1 aux Etats Unis d'Amérique, les y stockent et les y traitent.

7 AUTRES DISPOSITIONS

Si une partie ou plusieurs dispositions des présentes Conditions Contractuelles Générales devaient être déclarées nulles ou inefficaces, elles n'affecteront pas la validité des autres dispositions des présentes Conditions Contractuelles Générales qui continueront à lier le Titulaire. Les dispositions nulles ou inefficaces seront alors remplacées par toute disposition valide correspondant au mieux au but visé.

Pour le reste, les conditions d'utilisation de l'application Cembra et les Conditions Contractuelles Générales sur l'utilisation de la Carte sont applicables. Ce sont en outre ces dernières qui l'emportent en cas de contradictions avec les présentes Conditions.

V2/10.2024